|  |  |
| --- | --- |
|

|  |
| --- |
| **Le 20 octobre 2022** |

 |

|  |  |
| --- | --- |
|

|  |
| --- |
| **Portail d’approvisionnement en EPI (PAE)**Récemment, le ministère des Services aux aînés et de l’Accessibilité (MSAA) [a annoncé](https://www.rhra.ca/wp-content/uploads/2022/10/MSAA-PPE-Supply-Portal-Memo-10.17.22-Final-french-.pdf) un nouveau système intégré de gestion des commandes, le [Portail d’approvisionnement en EPI](https://www.ppesupply.ontario.ca/signin.html?vid=20201001001&iu=fr) (PAE), créé pour faciliter les commandes de tests antigéniques rapides et l’approvisionnement d’urgence en équipement de protection individuelle (EPI). Il s’agit d’un outil de commande en ligne simple et accessible en libre-service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. À compter du 24 octobre 2022, toutes les maisons de retraite agréées seront préinscrites sur le portail. Elles doivent impérativement activer leur compte et commencer à utiliser le PAE pour commander des fournitures au plus tard le 1er novembre 2022. Pour obtenir des précisions sur le lancement du PAE et l’activation du compte, veuillez consulter la [note de service](https://www.rhra.ca/wp-content/uploads/2022/10/MSAA-PPE-Supply-Portal-Memo-10.17.22-Final-french-.pdf) du MSAA. Pour obtenir des instructions détaillées quant à la navigation sur le nouveau portail, veuillez consulter le [Guide de l’utilisateur](https://www.rhra.ca/wp-content/uploads/2022/10/User-Guide_4_Aout_2022_FR.pdf) et le [Guide de référence rapide](https://www.rhra.ca/wp-content/uploads/2022/10/QRG_PSP_4_Aout_2022_FR.pdf). Si vous avez des questions, des commentaires ou des préoccupations spécifiques concernant le nouveau processus de commande, veuillez envoyer un courriel à SCO.Supplies@ontario.ca. Au cas où vous auriez d’autres questions, vous pouvez les poser par courriel au MSAA à RHInquiries@ontario.ca ou à l’ORMR à info@rhra.ca. Modules de formation en ligne en PCI de Santé publique Ontario pour le personnel des services non cliniquesSanté publique Ontario (SPO) a conçu un nouveau programme d’apprentissage en ligne intitulé Formation en PCI pour le personnel des services non cliniques. Le programme en ligne, qui vise spécifiquement les personnes qui n’ont pas de formation formelle en soins de santé, est dès à présent disponible sur [la page Prévention et contrôle des infections – Formation en ligne de SPO](https://www.publichealthontario.ca/fr/education-and-events/online-learning/ipac-courses#_blank).Ce cours est destiné spécialement aux personnes qui n’ont pas reçu de formation structurée en soins de santé et qui travaillent dans un lieu d’hébergement collectif. Il leur permettra d’acquérir les connaissances en prévention et contrôle des infections (PCI) dont elles ont besoin pour se protéger, elles et leurs clients et collègues, contre les infections dans des lieux de travail. Les participants apprendront à effectuer une évaluation des risques, à pratiquer une bonne hygiène des mains et à utiliser en toute sécurité de l’équipement de protection individuelle dans les circonstances pertinentes, et ils se familiariseront avec les mesures de contrôle des infections d’ordre administratif et environnemental ainsi qu’avec les pratiques exemplaires de gestion des éclosions.  Les modules de cours sont les suivants : ·Formation en PCI pour le personnel des services non cliniques : Module de présentation du cours ·Introduction à la PCI ·Pratiques courantes en PCI – Évaluation des risques ·Pratiques courantes en PCI – Hygiène des mains ·Pratiques courantes en PCI – Équipement de protection individuelle ·Pratiques courantes en PCI – Contrôles d’ordre administratif et environnemental ·Précautions supplémentaires en PCI ·Principes clés de la gestion des éclosionsLes participants qui auront terminé avec succès tous les modules de cours recevront un certificat de réussite. Si vous avez des questions ou avez besoin de plus amples renseignements, veuillez communiquer par courriel avec IPAC@oahpp.ca. **Rappel : Dose de rappel du vaccin bivalent contre la COVID-19**Récemment, le MSAA a publié cette [note de service](https://can01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https://rhra.us14.list-manage.com/track/click?u=87d4aaf3fb1d53c0eda5af7e1&id=3fc288f556&e=1e75c3de0e&data=05|01|shanna.callaghan@rhra.ca|71b8505e44854171efd508da9cdeafed|60b3a4ba1185430cb69d45183bf0a62f|0|0|637994777538043242|Unknown|TWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0=|3000|||&sdata=2f4GtoiV4Vfu4lCViX3CiitUwGMmFzEEXNnj4EUQy3g=&reserved=0) (en anglais seulement) afin de fournir des renseignements supplémentaires concernant l’[annonce](https://news.ontario.ca/fr/release/1002277/les-ontariens-ages-de-18-ans-et-plus-sont-admissibles-a-une-dose-de-rappel-du-vaccin-bivalent-contre-la-covid-19) faite le 12 septembre par le ministère de la Santé au sujet de la dose de rappel du vaccin bivalent contre la COVID-19. Veuillez consulter notre précédente [communication](https://www.rhra.ca/wp-content/uploads/2022/10/RHRA-Update_Sep-22-2022_V1_FR.pdf) pour obtenir de plus amples renseignements sur l’établissement de plans d’administration des vaccins et sur la coordination avec l’administration de la vaccination contre la grippe. Veuillez communiquer avec le MSAA à l’adresse RHInquiries@ontario.ca dans les cas suivants :Votre maison de retraite peut aider d’autres maisons de retraite à administrer la dose de rappel du vaccin bivalent prévue à l’automne.Après avoir travaillé avec le bureau de santé publique local et envisagé d’autres ressources, votre maison de retraite ne dispose pas de plan d’administration sur place de la dose de rappel du vaccin bivalent prévue à l’automne.**Rappel : Modification du processus de facturation de l’ORMR**L’ORMR tient à rappeler aux maisons de retraite qu’il apportera des modifications à son processus de facturation le 1er novembre. Elles ont pour objet de mettre en œuvre une technologie qui améliorera la transparence et l’efficacité de la facturation. Les titulaires de permis recevront ainsi des factures qui décrivent plus clairement les modalités des paiements à verser à l’ORMR. Ils pourront constater ces changements à partir des factures des droits annuels pour l’année 2023 qui seront envoyées dès le 1er novembre 2022. Nous vous remercions par avance de votre compréhension pendant que nous mettons en œuvre ces gains d’efficacité.Veuillez consulter notre précédente [communication](https://www.rhra.ca/wp-content/uploads/2022/10/RHRA-Update_Oct-6-2022_Final_FR.pdf) pour obtenir de plus amples renseignements. Si vous avez des questions, veuillez les poser par courriel à finance@rhra.ca. **Date limite de candidature au CCPP**La date limite de candidature aux postes vacants au sein du Conseil consultatif des parties prenantes (CCPP) est fixée au vendredi 28 octobre 2022.Les deux postes bénévoles actuellement à pourvoir au CCPP sont celui de représentant ou représentante des organismes de défense des droits des aînés et celui de représentant ou représentante des titulaires de permis. Veuillez remplir le [formulaire de candidature à la nomination au CCPP](https://can01.safelinks.protection.outlook.com/?url=https://rhra.us14.list-manage.com/track/click?u=87d4aaf3fb1d53c0eda5af7e1&id=ba9e70ffb7&e=d4bf23be1f&data=05|01|Shanna.Callaghan@rhra.ca|6dcc51d44dab4e81b72808daad55c31f|60b3a4ba1185430cb69d45183bf0a62f|0|0|638012881130298149|Unknown|TWFpbGZsb3d8eyJWIjoiMC4wLjAwMDAiLCJQIjoiV2luMzIiLCJBTiI6Ik1haWwiLCJXVCI6Mn0=|3000|||&sdata=okCtO8wewREACV8NwsMgT/mqP+5LSgxFadPzxlxVPwM=&reserved=0) (« SAC Application Form » – en anglais seulement) et l’envoyer à l’ORMR par courriel à l’adresse residents@rhra.ca. Les candidats peuvent joindre un CV à leur candidature. Veuillez consulter notre précédente [communication](https://www.rhra.ca/wp-content/uploads/2022/08/RHRA-Update_Aug-11-2022_Final_FR-002.pdf) ou visiter notre [site Web](https://www.rhra.ca/fr/about-rhra/stakeholder-advisory-council/) pour obtenir de plus amples renseignements sur chaque poste.Si vous avez des questions, veuillez les poser par courriel à residents@rhra.ca. |

 |